ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 87266

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le réseau des « médecins-conseils » mis en place dans le cadre du dispositif spécial grippe aviaire. L'épizootie a conduit le ministère des affaires étrangères à organiser il y a quelques semaines à Paris une réunion du réseau des médecins-conseils à laquelle étaient conviés les médecins-conseils des postes consulaires d'Asie. On sait que le réseau, déjà opérationnel en Asie, est en cours de constitution dans les autres pays, mais hors Union européenne. Il semble que les médecins des postes consulaires d'Europe ne soient pas intégrés alors que l'on sait, d'une part, que les virus ne connaissent pas les frontières et, d'autre part, qu'il faut considérer les décalages entre les différents systèmes de santé et les insuffisances de certains dans la perspective d'un système international de veille sanitaire. Il lui demande où en est la mise en place du réseau des médecins-conseils, et s'il ne serait pas pertinent de l'élargir aux médecins des postes consulaires européens.

Texte de la réponse

En matière de prévention et de lutte contre les risques de pandémie humaine due à une mutation du virus responsable de l'influenza aviaire, le Gouvernement a décidé d'accorder aux ressortissants français résidant à l'étranger un traitement équivalent à ceux vivant en France. Compte tenu de l'accroissement du nombre de pays touchés par l'influenza aviaire, puisque maintenant cinquante-cinq sont atteints en Asie, en Afrique et en Europe, chaque ambassade, consulat général ou consulat dispose, y compris en Europe, d'un médecin référent grippe aviaire ou, à défaut, d'un médecin agréé français ou local, capable de remplir le rôle de conseiller du chef de mission.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 87266
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1978
Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13217